

n'aurait rien avancé de tel s'il avait assisté régulièrement à nos séances. Pour ma part, au lieu d'approuver pareille assertion, j'estime que nous avons accompli la majeure partie de la tâche qui nous avait été confiée, que nous nous sommes acquittés de nos fonctions. Il me semble qu'avoir étudié le fonctionnement et la façon de procéder de cette organisation n'est pas de la poudre aux yeux. Il nous faut maintenant nous demander si nous avons des recommandations de nature à améliorer la corporation et ses méthodes commerciales. A la lumière des témoignages entendus, si nous avons des conseils à formuler, faisons-le et faisons-le dès maintenant. Pourquoi attendre à février ou mars?

M. CASTLEDEN: Me permettez-vous une question, monsieur Cleaver?

M. CLEAVER: Certainement.

M. CASTLEDEN: Comment formuler des conseils pratiques sur le fonctionnement de la Corporation des biens de guerre quand nous ne l'avons pas vue à l'oeuvre?

M. CLEAVER: Nous avons maintenant les faits devant nous. Désirez-vous aller au bureau voir travailler les employés? Voulez-vous assister à un encan? J'y suis déjà allé moi-même.

M. CASTLEDEN: Je désirerais savoir comment se font les ventes aux enchères.

M. CLEAVER: Chaque vente de ce genre est dirigée par un commissaire-priseur.

M. CASTLEDEN: Y a-t-il des enchères prioritaires? S'entend-on avec les acheteurs avant la tenue de l'encan?

M. CLEAVER: On recourt à toutes ces méthodes. Lorsque cinq ou six acheteurs présentent la plus haute enchère, on tire au sort, et ainsi de suite.

M. CASTLEDEN: Je persiste à croire que, en ce qui concerne la liquidation des biens de guerre, si nous ne nous renseignons pas sur les détails administratifs et sur les méthodes suivies, nous ne pourrons faire de recommandations utiles. On n'a fait jusqu'ici que nous indiquer les grandes lignes du plan adopté.

Le PRÉSIDENT: Il est une heure. Nous sommes saisis d'un amendement. Le comité de direction nous a présenté son rapport.

M. JACKMAN: Je désire proposer une modification à l'amendement de M. Stewart; il s'agirait de demander au Parlement d'autoriser notre comité à siéger pendant l'intersession.

M. MACDONNELL: J'appuirai cette proposition.

Le PRÉSIDENT: Auriez-vous l'obligeance de présenter cette proposition par écrit, M. Jackman? Entre temps, je dirai quelques mots. J'ai noté sur mon agenda qu'à midi quarante-cinq notre comité étudiera son troisième rapport à la Chambre. J'hésite à vous donner lecture de certains passages de ce rapport, car se serait déroger à la coutume établie dans le cas des comités, mais au risque d'enfreindre les règles je citerai le dernier paragraphe:

“Votre comité estime que son enquête n'a pas atteint le stade où des commentaires utiles puissent être faits en marge des témoignages entendu et il recommande donc que, immédiatement après l'ouverture de la prochaine session, un comité semblable soit chargé de poursuivre l'enquête.”

Si nous en sommes venus à cette conclusion, c'est que notre comité a reçu certaines attributions spéciales, pour la présente session seulement. Je ne crois pas me tromper en disant qu'il cessera automatiquement d'exister dès que la session sera terminée. Nous avons pensé que la session se terminerait à la fin de cette semaine. Cela étant, et compte tenu de ce que nous croyions être le vif désir de la majorité des membres de retourner chez eux pour Noël, nous ne pouvions présenter une recommandation autre que celle-là. Malheureusement, les membres du comité d'organisation n'étaient pas tous présents. Ceux qui étaient absents auraient peut-être eu une opinion différente, mais je tiens à dire, sans rien dévoiler des délibérations du comité de direction, qu'à une exception près tous les membres